

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à l'accès à la rue Petit-Bois à l'intersection de la route 348

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 31 mai 2016 par le député monsieur Marc H. Plante de la circonscription de Maskinongé, demandant le rétablissement d'un virage à gauche au feu vert afin que les usagers circulant en direction nord sur la route 348 puissent accéder à la rue Petit-Bois.

Différentes interventions ont été menées ces dernières années à l'intersection de la route 348 et de la rue du Petit-Bois. Celles-ci visaient à en accroître la sécurité.

En 2008, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a ajouté des feux de circulation sur la route 348 ainsi qu'une traverse piétonnière. Dès l'année suivante, un système de feux complet a été installé, incluant des feux sur Petit-Bois. Le virage à droite au feu rouge de la rue Petit-Bois vers la route 348 a de plus été interdit, de manière à éviter que des véhicules sur la route 348 en direction sud soient immobilisés dans le corridor de la voie ferrée, qui est localisée entre cette intersection et celle des routes 138 et 348.

...2

En 2015, le Ministère a revu la synchronisation des feux à l'intersection de la route 348 et de la rue Petit-Bois, de même qu'à l'intersection des routes 138 et 348. C'est également à ce moment que le virage à gauche vers la rue Petit-Bois pour les usagers circulant en direction nord sur la route 348 a été interdit.

Ces mesures, retenues par nos spécialistes en sécurité routière de concert avec la Municipalité, ont notamment permis de s'assurer qu'en aucun temps un véhicule ne se retrouve en attente à l'intérieur du corridor de la voie ferrée.

Conséquemment, l'interdiction de virage à gauche vers la rue Petit-Bois se doit d'être maintenue compte tenu de l'importance des enjeux en matière de sécurité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Laurent Lessard